



**VILLE DE SAINT-LÔ**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 novembre 2022**

Le conseil municipal de Saint-Lô, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni le vingt-neuf novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, à salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle LEJEUNE, Maire

**Monsieur Nicolas BONABE de ROUGE** est désigné(e) pour remplir les fonctions de Secrétaire.

**Étaient présents :**

Madame Emmanuelle LEJEUNE, Monsieur Jérôme VIRLOUVET, Madame Virginie MÉTRAL, Monsieur Jean-Yves LETESSIER, Madame Touria MARIE, Madame Brigitte BOISGERAULT, Monsieur Arnaud GENEST, Monsieur Hervé LE GENDRE, Madame Nadine LE BROUSSOIS, Madame Corinne CARDON, Monsieur Sylvain BARRE, Madame Stéphanie CANTREL, Monsieur Mehdi MESSEHIQ, Monsieur Alexandre HENRYE, Monsieur Nicolas BONABE de ROUGÉ, Monsieur Matthieu LEBRUN, Madame Djihia KACED, Monsieur Laurent ENGUEHARD, Monsieur Valentin GOETHALS, Monsieur Jacky RIHOUEY, Monsieur Jacques MARQUET, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Pierre BROSSAULT, Madame Catherine LEMOINE, Monsieur Hubert BOUVET, Madame Laurence YAGOUB.

**Étaient absent(e)s excusé(e)s et représenté(e)s :**

Monsieur Mathieu JOHANN-LEPRESLE donne pouvoir à Monsieur Matthieu LEBRUN, Madame Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à Madame Emmanuelle LEJEUNE, Madame Virginie ROBERT-COQUENLORGE donne pouvoir à Madame Corinne CARDON, Monsieur Gilles PERROTTE donne pouvoir à Madame Djihia KACED, Madame Anita AUBERT donne pouvoir à Monsieur Laurent ENGUEHARD, Monsieur François BRIÈRE donne pouvoir à Monsieur Valentin GOETHALS, Monsieur Nathan LE GARREC donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves LETESSIER.

- Nombre de Conseillers en exercice		33
- Nombre de Conseillers Titulaires présents	:	26
- Nombre de pouvoirs		7
- Nombre d'absents non représentés		0

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT :**

Contexte

Après la réalisation d'études préalables en 2015, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en octobre 2017 et le jury a retenu le bureau d'études Inuit. Le projet final a été validé en 2020.

Afin de répondre au mieux aux enjeux actuels, des modifications ont été apportées au programme initial :

- le maintien de la rue piétonne ;
- la valorisation de la végétalisation au sein des espaces publics ;
- la modification du stationnement et de la circulation sur la rue de la Laitière Normande.

Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de :

- Renforcer l'attractivité du cœur de ville en créant des espaces symboliques et polyvalents ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti emblématique de Saint-Lô ;
- Favoriser les mobilités actives et sécuriser les déplacements en cœur de ville ;
- Conforter les fonctions commerciales en constituant des espaces publics qui améliorent leurs fonctionnalités.

Périmètre

Le périmètre du projet concerne :

- Les rues Docteur Leturc et Neufbourg qui seront réaménagées dans le but de conforter cette zone commerciale avec de véritables espaces piétonniers invitants à la déambulation. Des espaces de jeux y seront également installés, des espaces de végétation agrémenteront cette rue en laissant un espace d'animations au centre pour permettre l'extension de la terrasse du restaurant et y organiser des événements festifs.

- La rue de la Laitière Normande en favorisant la cohabitation de tous les modes de déplacement (bus, voitures, vélos, piétons) avec la limitation de la vitesse à 20 km/h et la sécurisation de la traversée sur l'axe place de Gaulle/rue piétonne en créant une continuité piétonne matérialisée par un revêtement qualitatif. Une modification des zones de stationnement avec la création de places devant la Maison de Justice et du Droit sera également réalisée.

- La Place Général de Gaulle sera aménagée afin de créer un véritable parvis devant l'Hôtel de Ville. Un espace planté, avec des assises et des jeux d'eau sera créé afin d'inviter à la flânerie. Une aire de parkour y sera également installée pour proposer aux adolescents une animation en cœur de ville. Le

reste du parvis restera libre d'installation pour faciliter l'implantation du marché, l'organisation de commémorations et autres évènements.

### Coût du projet

Hors coût de maîtrise d'œuvre, études et prestations diverses, les travaux sont estimés à 6 250 566 € HT soit 7 500 679 € TTC répartis de la manière suivante :

- Lot VRD : 4 883 081 € HT soit 5 859 697 € TTC
- Lot éclairage : 767 417 € HT soit 920 900 € TTC
- Lot Fontainerie : 358 328 € HT soit 429 993 € TTC
- Lot Plantations 241 741 € HT soit 290 089 € TTC

### Calendrier

Le calendrier du projet est le suivant :

- Janvier 2023 : travaux préparatoires au chantier (réalisés en régie)
- Février à mars 2023 : réfection des réseaux
- Avril à novembre 2023 : travaux secteur Neufbourg – Leturc, partie sud et partie nord-ouest de la Place Général de Gaulle
- Janvier à novembre 2024 : travaux rue de la Laitière Normandie et partie centrale de la Place Général de Gaulle
- Janvier à avril 2025 : travaux partie centrale de la Place Général de Gaulle

---

*Madame LEJEUNE rappelle que le projet a pour objectif de rendre Saint-Lô encore plus attractive en créant un espace fédérateur en cœur de ville pour que les habitants, les visiteurs, les consommateurs puissent s'y sentir en sécurité et puissent s'installer dans ce cœur de ville qui doit être plus agréable et plus accessible. Dans le programme politique de la municipalité, un axe concerne les conditions d'accessibilité, de déplacement quel que soit le moyen utilisé. Pour répondre à ces objectifs, nous avons décidé de mener des expérimentations visant l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de l'attractivité au cœur de ville, la sécurisation des déplacements, la création d'espaces de convivialité et de repos. C'est pour cela que nous avons proposé l'installation du jardin éphémère. Cette expérimentation a été évaluée par le biais d'un questionnaire dont les résultats sont ici présentés.*

### Voir annexe jointe.

*772 personnes ont répondu au questionnaire dont 104 retours sous format papier. La moitié des répondants ont entre 40 et 65 ans. 61 % des personnes qui ont répondu habitent Saint-Lô dont ¼ dans le centre-ville. 31 % des répondants sont employés et 64 % des répondants effectuent majoritairement leurs déplacements en voiture.*

*L'expérimentation du jardin éphémère, place de l'hôtel de ville, a été jugé réussie (41%) et plutôt réussie à 32 %.*

*M. Jacky RIHOUEY : « j'avais précisé en commission que rien n'empêche une même personne de répondre plusieurs fois, ça biaise tout de suite. C'est très différent de ce que je vous ai proposé il y a un an maintenant. Je considère que je n'ai toujours pas de réponse. C'est tout à fait différent d'une initiative*



*citoyenne où là vous avez une liste électorale, des urnes. C'est le processus habituel pour ce type de vote. Ce genre de sondage avait peut-être son intérêt et avec peut-être d'autres questions en amont du projet. Mais en faire en quelque sorte l'approbation de votre projet, ça ne me semble pas du tout convainquant. Si vous avez des votes militants, ça fausse les résultats. Ce n'est pas une décision saint-loise. Ça ne peut pas venir en appui d'une décision municipale. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « expérimenter c'est essayer. L'objectif était de proposer une expérimentation puis de l'évaluer comme cela avait été annoncé et ce qui a été fait avec la diffusion du questionnaire ».*

*M. Jacky RIHOUEY : « vous voyez bien que ce questionnaire arrive très tard. On n'a les résultats que ce soir. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « on pouvait accéder et répondre au questionnaire jusqu'à novembre. Le temps de compiler les données, on ne pouvait avoir les résultats plus tôt. On n'a pas perdu de temps. Encore une fois, les règles du jeu ont été établies dès le début de l'expérimentation. Il aurait fallu vous en inquiéter un petit peu plus tôt que ce soir. »*

*M. Jacky RIHOUEY : « le questionnaire n'a été annoncé que très tardivement. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « non, l'évaluation a été annoncée dès le début de l'expérimentation. »*

*M. Jacky RIHOUEY : « le problème dans toute cette affaire c'est que les élus de l'opposition sont écartés. Il y a des choses qui se passent qu'on apprend par la presse. L'extinction de l'éclairage public par exemple, je ne suis pas forcément contre, mais c'est le genre de sujet qui doit être étudié en conseil municipal. La partie haute de la rue du Neufbourg, ce n'est jamais venu au conseil municipal. On l'a appris dans la presse. Ce n'est tout de même pas normal. Ce genre de sujet doit nécessairement être débattu en conseil municipal. Et la partie haute de la rue du Neufbourg a à voir avec la délibération de ce soir, parce qu'effectivement c'est dans la continuité. On ne peut pas saucissonner ce projet, les deux sont liés. »*

*M. Valentin GOETHALS : « je voulais juste dire qu'il y a un autre biais qui fausse les résultats que vous nous donnez ce soir, c'est anonyme. En fait on peut aussi voter plusieurs fois même 700 fois si on veut. Ce questionnaire n'a pas de valeur. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « je considère qu'un panel de 772 personnes est représentatif de ce que les gens pensent et en tout cas pensent devoir dire ou pouvoir dire par rapport à ces questions. »*

*M. Nicolas BONABE de ROUGE : « je voulais reprendre par rapport à ce que M. Rihouey a dit, comme précisé en préambule, le projet était déjà en cours. On n'allait pas refaire un questionnaire pour savoir si on faisait le projet ou pas. Il y avait déjà eu de l'argent engagé et donc nous n'allions pas revenir sur l'ensemble. Nous avons lancé un questionnaire pour savoir si la proposition convenait. Sur les modalités du questionnaire, il y a plein de biais possibles, mais c'est vous qui les imaginez. »*

*M. Jacky RIHOUEY : « c'est le groupe de travail qui a pris la décision de ce questionnaire, on est bien d'accord. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « On expérimente, on évalue. Il y a l'observation, tous les jours, on a tous vu quel que soit notre rôle dans la ville, le degré d'appropriation de l'espace éphémère. On l'a observé. Ensuite le questionnaire permet de donner des éléments d'appréciation à partir d'une expression*

*beaucoup plus large que le fait d'utiliser l'espace. On l'a dit depuis le début. »*

*M. Jacky RIHOUEY : « vous l'avez dit depuis le début mais jamais ici. Depuis décembre 2021, il y a un groupe de travail dont on n'avait pas connaissance. Je vous rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal prévoit une participation de l'opposition. C'est écrit noir sur blanc. Vous êtes en contradiction avec le règlement intérieur. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « Rien ne nous empêche de créer des groupes de travail pour faire avancer des projets. »*

*M. Jacky RIHOUEY : « c'est vous qui l'avez imposé dans le règlement intérieur. A mon avis, des commissions ad hoc, c'était bien suffisant. Le règlement intérieur prévoit une représentation des groupes de M. Brière et du nôtre. Or on a appris il n'y a vraiment pas très longtemps qu'il y avait ce groupe de travail. A aucun moment on n'a participé à ce processus-là et qu'en vous nous dites que c'était prévu depuis le début qu'il y aurait ce questionnaire, sur quel calendrier, on ne savait rien de tout ça. On découvre ce soir un résultat à mon avis complètement biaisé. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « En tout cas on vous fait part du résultat. On avance. » Mme Emmanuelle LEJEUNE poursuit la lecture du document projeté.*

*M. Valentin GOETHALS : « vous nous donnez les résultats ce soir. Les vues que vous nous présentez ont été réalisées avant mais par un jeu de présentation, vous nous présentez ça comme le résultat de l'enquête. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « Le questionnaire nous donne des indicateurs qui sont partageables et aujourd'hui on peut dire qu'il y a des convergences avec les aménagements proposés. »*

*M. Valentin GOETHALS : « quels que soient les votes vous ne les auriez pas pris en compte. Vous avez dit tout à l'heure que vous vous étiez adressés à la population et comme par magie, on a en même temps un résultat et une proposition d'aménagement. 10 mn pour nous présenter un résultat dont on se fiche, vous auriez pu passer directement à cette présentation. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « on consolide les intentions politiques en expérimentant quelque chose qu'on évalue et qu'on partage. A un moment donné je ne vois pas ce qui fait dire qu'on ne prend pas en considération les résultats. »*

*M. Jacky RIHOUEY : « sur l'essai en lui-même, je conteste la validité. Il s'effectue sur 40 places alors que c'est une centaine de places qui sera supprimée. Déjà ça, ça ne se fait pas. En plus l'expérimentation a eu lieu principalement en période estivale. On ne peut pas juger. »*

*Mme Emmanuelle LEJEUNE : « l'expérimentation a été installée courant mai et devait être retirée fin septembre mais elle a été maintenue à la demande de plusieurs acteurs de la ville. Nous l'avons donc éprouvé sur des périodes calmes et des périodes de plus forte activité. On a voulu mesurer l'appréciation des expérimentations, ce que ça a produit en termes de lien social et d'appropriation de l'espace. »*

*M. Valentin GOETHALS : « j'aurai bien voulu avoir le plan de masse, dans le document que vous avez bien voulu nous transmettre après maintes discussions. Quand on voit le carrefour de la rue piétonne et la rue du Neufbourg, si vous prenez le plan de masse, j'ai du mal à lire ce qui a été proposé. On a l'impression que vous ne prenez pas en compte cette expérimentation. »*

Mme Emmanuelle LEJEUNE décrit dans un premier temps les perspectives du projet et indique qu'elle reviendra ensuite sur les plans masse.

M. Jérôme VIRLOUVET poursuit en décrivant l'aménagement de la rue Docteur Leturc où l'espace piétonnier est préservé le long des commerces. « Nous allons malheureusement devoir couper les arbres actuels dont les racines ont soulevé les pavés. Nous sommes obligés de reprendre l'ensemble du sol. Mais soyez rassurés nous allons en replanter bien plus qu'on va en couper. Concernant le stationnement, ce sont les places rectangulaires qui sont en vert, c'est au même emplacement qu'aujourd'hui. Elles seront un peu mieux définies et nous allons préserver le même nombre d'emplacements actuel. Et puis sur la partie droite, en remontant vers La Poste, ça sera toujours un accès véhicule à sens unique en remontant vers La Poste. Mais on sera sur une zone 20 km/h pour apaiser la circulation et la sécurité des piétons qui sont nombreux à cheminer vers la place du champ de mars. Puis rue du Neufbourg, deux allées piétonnes vont longer les commerces et une allée centrale d'arbres que l'on peut traverser à différents endroits. Il y aura des espaces de jeu et une zone restera libre pour accueillir la terrasse du bar restaurant. Au cœur de la rue piétonne, un aménagement sera dédié à accueillir des animations ponctuelles. La rue de la laitière normande sera une zone où la vitesse sera limitée à 20 km/h ce qui permet la cohabitation des véhicules motorisés, des vélos, des piétons. Le passage de la rue piétonne vers la place de Gaulle est aujourd'hui dangereux et l'aménagement proposé vise à rendre le piéton prioritaire pour qu'il se sente en sécurité.

M. Valentin GOETHALS : « je ne comprends pas ce plan dans l'angle à droite rue du Neufbourg. Finalement ça restera de la peinture au sol si je lis le plan, il n'y aura pas d'agrandissement du trottoir. On a l'impression que le double sens est remis. Soit vous n'en n'avez pas parlé pendant votre expérimentation, soit votre plan est antérieur à votre expérimentation. Ce que vous nous demandez de voter ce soir va dans le sens de la non prise en compte de l'expérimentation. C'est juste une remarque. »

M. Jérôme VIRLOUVET : « le projet qu'il est proposé d'approuver ce soir concerne le secteur piétonnier des rues Docteur Leturc et du Neufbourg, la rue de la laitière normande et la place de Gaulle. On ne discute pas ce soir, parce que c'est un autre projet, de l'expérimentation qui a été menée dans le haut de la rue du Neufbourg. Aujourd'hui c'est bien le plan qui vous est présenté dans les grandes masses. Nous ne sommes pas dans les détails des rues adjacentes. »

M. Valentin GOETHALS : « donc on ne prend pas en compte les intersections alors que vous disiez tout de suite que c'était important d'arriver à fluidifier l'intersection. C'est dangereux rue de la laitière normande, on est d'accord, et c'est dangereux aussi à la sortie de la rue piétonne car du coup ce sont les trottoirs qui sont restreints. Dans ce que vous nous montrez, vous ne prenez pas en compte l'expérimentation. C'est juste une remarque. »

M. Jérôme VIRLOUVET : « vous avez bien compris. L'expérimentation de la rue du Neufbourg est tout à fait en phase avec la volonté d'apaisement que l'on a dans la partie piétonne secteur rue Docteur Leturc. On ne change pas fondamentalement le fonctionnement de ce qui existe aujourd'hui contrairement à ce que vous aviez proposé dans le précédent mandat en ouvrant à la circulation automobile la rue piétonne. Notre proposition vise à préserver cette rue piétonne en améliorant la qualité des aménagements pour la rendre beaucoup plus attractive, beaucoup plus accueillante. Cette rue a vécu et je crois que tout le monde est d'accord pour dire qu'il était urgent d'y faire quelque chose. Pour la place de Gaulle, on maintient la création d'une déambulation piétonne de la rue du Neufbourg vers la rue du Belle pour regagner l'Enclos et on renforce la végétalisation devant l'Hôtel de Ville sur le modèle de ce qui a été proposé avec l'aménagement éphémère pour répondre au besoin de création d'îlots de fraîcheur. Ces aménagements nécessitent de couper quelques arbres mais un nombre plus important que l'existant sera planté. Par conséquent, comme je vous le disais tout à l'heure, on va couper quelques

arbres mais on va en replanter beaucoup plus. Donc sur la partie nord qui est devant l'hôtel de ville, autour de la halle, l'espace est laissé libre pour accueillir les marchés du vendredi et du samedi. Vous savez que c'est important pour le commerce et le centre-ville de Saint-Lô. Donc cet aménagement permet de maintenir voire d'amplifier le marché. Si on arrive sur les places de stationnement, vous voyez que du côté des arcades, partie ouest de la place, entre les arcades et la halle, nous aménageons une quarantaine de places de stationnement. Il y aura évidemment une zone bleue et des places de courte durée. Ensuite sur la partie sud, vous retrouvez l'ancienne prison et le supermarché, là on retrouve aussi du stationnement de part et d'autre. On ne le voit peut-être pas très bien car nous avons des arbres mais il y aura bien des places de stationnement au nord et au sud de la voirie. Je vous décris le fonctionnement global de la place de Gaulle mais vous voyez bien qu'on va changer l'aspect et la qualité des espaces sur la place de Gaulle. On va valoriser la halle, l'hôtel de ville et en faire un espace de déambulation, un espace, comme on l'a vu ces derniers mois sur l'aménagement éphémère, on n'a jamais vu autant de personnes sur la place de Gaulle profiter de cet espace y compris pour y consommer et s'y détendre. Puis rue de la laitière normande, sur la partie nord, nous créons des stationnements qui sont arborés pour créer de l'ombre. Puis si on passe sur la partie sud de la laitière normande, vous voyez que l'on préserve le stationnement de part et d'autre comme ça existe aujourd'hui devant les commerces. On préserve également les arbres qui sont en violet. Les arbres en vert représentent les nouvelles plantations. Sur l'ensemble de l'aménagement, il y a un enjeu d'accessibilité, de mobilité. Le principe c'est de ne plus avoir de trottoirs. C'est pour ça aussi que la zone 20 se justifie. Il faut vraiment apaiser pour que les personnes à faible mobilité, en fauteuil roulant, les enfants, les poussettes, puissent se déplacer le plus sereinement possible pour qu'on ait envie de venir en centre-ville, qu'on s'y sente bien. Evidemment tous ces espaces ne sont pas figés comme l'a précisé tout à l'heure Madame le Maire. »

M. Jacky RIHOUEY : « je conteste juste le fait de ne pas pouvoir parler du haut de la rue du Neufbourg ce soir. Ça me semble complètement déplacé, comme je l'ai dit, il n'y a aucun débat en conseil municipal. Forcément, c'est aménagement-là a un impact sur les aménagements à venir. Je trouve ça complètement lunaire, on fait passer des décisions sans débat. Je n'ai pas d'autres questions sur l'aspect technique. C'est un projet qui vient dans la continuité du projet précédent sauf qu'on n'était pas du tout dans le même contexte, avant le COVID, avant la guerre en Ukraine, avant l'inflation. Ce soir je me demande si la priorité c'est de mettre 7 millions d'argent public. »

M. Jean-Yves LETESSIER : « le précédent budget était évalué à 10 millions Nous sommes dans une période de transition et c'est pourquoi nous avons phasé le projet. »

Mme Emmanuelle LEJEUNE : « L'année qui s'ouvre va être une année de réflexion avec le groupe de travail et les commerçants qui seront présents dès demain soir pour discuter de la question du stationnement de proximité. La question de stationnement, c'est aussi la question du cadre de vie et de l'attractivité. Le projet politique a été clair dès le départ. Il n'est pas question d'opposer les mobilités mais bien de les harmoniser. L'objectif majeur du projet c'est de ne pas aller en ville pour s'y garer mais aller se garer pour aller en centre-ville. Organiser ce stationnement nécessite un travail sur les voitures tampons. Nous devons inciter la rotation et ainsi vous gagnez un potentiel de stationnement. A nous de travailler sur un périmètre de zone bleue pertinent pour faire en sorte que notre centre-ville soit de plus en plus dynamique. Le périmètre actuel est trop vaste et ne permet pas un contrôle efficace. Il y a également la question des places de courte durée pour lesquelles nous devons améliorer la signalisation. Tout ce travail va être mené en parallèle. Ce travail sera mené à partir de demain soir. Si on ne touche pas au partage de l'espace, on ne pourra intervenir sur l'accessibilité. Ce que l'on veut encore une fois, c'est que les habitants, les visiteurs viennent se garer pour bénéficier du centre-ville.

M. Valentin GOETHALS : « ce qui aurait été intéressant aurait été de présenter les plans masse des deux

projets, celui voté en décembre 2019 et le vôtre, pour voir les différences. Une des principales différences se situe au niveau de la laitière normande. Dans le précédent projet, il y avait plus de parking et plus d'arbres. Vous nous vendez un projet plus végétal mais en regardant il y aura moins d'arbres. Dans notre projet une partie des places devant la mairie étaient rapprochées devant les commerces. Concernant la poche de stationnement devant la maison de justice et du droit, je ne suis pas sûr que ça intéresse les commerçants. C'est un parking qui va servir en priorité pour la maison de justice et du droit. Concernant la zone bleue, je ne sais pas combien de PV ont été dressés depuis un an mais je pense très peu car on constate un retour des voitures ventouses. Je me souviens en janvier 2020 d'un courrier adressé au maire de l'époque par un membre de votre équipe qui résidait en centre-ville et qui recevait beaucoup de PV car il était obligé de laisser sa voiture toute la journée en zone bleue apparemment. Donc je ne sais pas si vous en avez parlé entre vous ou si cette personne a évolué sur la question. »

Mme Emmanuelle LEJEUNE : « j'ai une question toute simple M. GOETHALS. Pendant 6 ans vous nous avez parlé de votre projet. S'il était si performant, si pertinent comment se fait-il que vous n'avez pas réalisé ce beau projet en 6 ans de mandat ? Au bout de 2 ans de mandat on vous fait une proposition concrète. Si la performance était à la hauteur de ce que vous dites, M. GOETHALS, on bénéficierait déjà de ce beau projet. Je regrette qu'en 6 ans de mandat nous n'ayons eu que études et déambulations dans la ville sans réalisation du projet sur lequel tout le monde s'accorde à dire, à l'exception de M. Rihouey, qu'il est nécessaire car il faut que le visage de centre-ville évolue. Or, nous n'avons vu rien venir. »

M. Valentin GOETHALS : « une partie du projet que vous présentez est le résultat des échanges avec les commerçants. La réouverture à la circulation de la rue piétonne était d'ailleurs le fruit de nos discussions avec eux. Vous m'interroger sur ce qu'on a fait pendant 6 ans : nous avons fait 31 millions d'investissement et on a désendetté la ville à hauteur de 500 000 €. »

M. Jean-Yves LETESSIER : « avec des reports d'investissement et de remboursement de la dette, on peut afficher un désendettement. Les mensualités pour le prêt contracté pour la nouvelle école ont débuté en 2022. »

M. Valentin GOETHALS : « à l'époque, avant la hausse des prix de l'énergie, la création de l'école Beckett nous permettait d'économiser 50 000 €. Je ne sais pas si vous avez calculé depuis mais je pense que vous êtes assez contents de cet investissement. Pour revenir sur ce projet, ce soir on découvre le projet en même temps qu'on le vote, c'est un peu ça le problème. Il n'y a aucune concertation. »

Mme Emmanuelle LEJEUNE : « non il y a eu une commission M. GOETHALS. Je veux faire rentrer Saint-Lô dans une autre époque, celle de la modernité pour l'attractivité de notre cadre de vie. Faut-il que l'on discute encore 6 ans et qu'on choisisse le statu quo ? »

M. Valentin GOETHALS : « le projet a été adopté en décembre 2019, vous pouviez appliquer ce projet. »

Mme Emmanuelle LEJEUNE : « Nous avons présenté les grandes lignes du projet aux commerçants au printemps dernier avant de mettre en place l'aménagement éphémère. Toutes les phases ont été respectées. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Alors nous poursuivons avec le coût du projet estimé à 6 250 566 € HT soit 7 500 679 € TTC. »

M. Arnaud GENEST : « les travaux sont prévus sur deux exercices. De janvier à mars 2023, il y aura des travaux préparatoires à l'aménagement de la rue piétonne ainsi qu'à la réfection des réseaux d'assainissement, gaz et électricité sur cette zone. D'avril à novembre 2023, les travaux sur la rue piétonne, la rue du Docteur Leturc côté nord et l'aménagement de la partie sud et nord-ouest de la

place Général de Gaulle. Puis on libérera l'ensemble de la zone pour les fêtes de fin d'année. On reprendra le chantier en 2024, de janvier à novembre sur le centre de la place et la rue de la laitière normande. Et si le chantier prend du retard, on finira la partie centrale de la place du général de Gaulle entre janvier et avril 2025. »

Mme Emmanuelle LEJEUNE ajoute que le chantier sera suivi au jour le jour par les services techniques de la ville pour permettre l'accessibilité aux commerces pour leur permettre de fonctionner pendant toute la durée des travaux. Nous porterons une attention au quotidien pour que ces travaux soient le moins impactant possible pour la vie de la cité. C'est un engagement fort de notre part sur cet accompagnement. »

M. Jacky RIHOUEY : « Avec cette proposition de délibération, vous poursuivez le projet de la majorité précédente. Le contexte était alors bien différent. C'était avant la crise sanitaire de la Covid et la guerre en Ukraine qui ont entraîné l'envolée du prix des matières premières, du gaz, de l'électricité, des denrées alimentaires. Tant sur le fond que sur la forme notre appréciation de cette proposition de délibération est négative. Sur le fond, les 7 millions d'euros qui devraient être consacrés à cette opération auraient pu être fléchés plus utilement vers un programme de rénovation énergétique de l'habitat, plus ambitieux que celui de Saint-Lô Agglo, ou pour la création d'un centre de santé municipal salariant des professionnels de santé. C'est le choix d'autres municipalités en France dans le cadre d'Action Cœur de Ville. À noter que les équipements existants restent en souffrance, qu'il s'agisse de l'ensemble Théâtre – Salle Allende, du Normandy ou de la Salle Beaufils. Par ailleurs, et toujours sur le fond, la suppression de 100 places de parking sur la place de Gaulle, en plein cœur de ville, ne peut être neutre pour les activités commerciales. Le commerce ne se porte pas si mal en centre-ville selon la Chambre de Commerce. Pourquoi prendre le risque de déstabiliser le commerce saint-lois ? Et le déport des places de stationnement supprimées sur d'autres rues va nécessairement poser des problèmes dans les rues adjacentes au centre-ville pour les habitants. Sur la forme, quant à l'élaboration de cette proposition de délibération, nous constatons :

- l'absence de communication et de présentation de l'étude de l'agence Inuit : il aurait été normal d'en refaire une, car il y avait des élus qui n'étaient pas là lors du mandat précédent ;
- l'absence d'écoute et de prise en compte de l'avis des commerçants riverains des aménagements (partie haute de la rue du Neufbourg et rue Docteur Leturc) et des consommateurs fréquentant leurs établissements ; vous avez saucissonné le projet, la partie haute de la rue du Neufbourg n'est jamais venue en débat dans cette assemblée, nous n'avons pas été informés alors que le règlement intérieur prévoit que les oppositions doivent être représentées dans ces groupes de travail ;
- que les plans de masse et de détail n'étaient pas joints à la délibération. Lors de la commission municipale nous avons dû les réclamer, nous l'avons eu depuis. Avec les problèmes de légende, ils n'étaient pas lisibles quand vous nous les avez transmis ;
- l'absence des résultats du questionnaire avant la réunion de ce soir, je trouve anormal de mon point de vue, ce sont des éléments qu'on n'a pas pu travailler pour la préparation de cette réunion,
- l'absence des résultats du questionnaire des usagers-consommateurs des rues du Neufbourg et de la rue du Docteur Leturc jusqu'à ce soir ;
- l'organisation d'une 1ère réunion publique après cette réunion du conseil municipal (inversion inexplicable, sinon que cette réunion ne sera que d'information et que de communication) ;
- que les élu(e)s de l'opposition ont été écartés du groupe de travail sur ces aménagements depuis décembre 2021, donc il y avait largement le temps de nous informer, on a eu connaissance de ce projet-là par voie de presse pour la partie haute de la rue du Neufbourg ;
- qu'ils n'avaient pas connaissance de ce groupe de travail jusqu'à très récemment ;
- que celui-ci est en contravention avec le Règlement intérieur du Conseil municipal qui dit : « Groupes de travail thématiques \_ Des groupes de travail pourront être créés pour certains projets qui seront composés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

- . 7 représentants de la liste « Pour Saint-Lô »
- . 2 représentants de la liste « Les Saint-Lois au cœur de l'action »
- . 1 représentant de la liste « Saint-Lô 2020, la ville en commun » ».

*Là c'est un groupe de travail où nous n'avons pas été associés et on se retrouve ce soir avec des résultats de sondage et une communication des plans très précipitée. Ça nous amène ce soir à demander le report de cette délibération à une autre séance du conseil municipal parce qu'on n'a pas eu tous les éléments pour pouvoir avoir un débat éclairé et éclairant. Je vous informe dès maintenant que pour nous si vous ne nous donnez pas une réponse qui nous convient, c'est-à-dire un report de cette délibération, et bien tout simplement nous quitterons la séance du vote. Nous ne participerons pas au vote. Les éléments ne sont pas réunis pour que nous puissions participer à ce vote ce soir. »*

*M. Matthieu LEBRUN : « Madame le maire, chers collègues, comme vous le savez tous, nous sommes plusieurs dans cette équipe à venir d'horizons différents. Moi je suis commerçant, mon collègue Mathieu JOHANN est un ancien commerçant et ancien président de Saint-Lô commerces et Virginie ROBERT-COQUENLORGE est une ancienne commerçante également. Nous allons voter différemment et pour différentes raisons. Mathieu JOHANN pour des raisons professionnelles est absent aujourd'hui et m'a passé un message que je dois vous lire : « Madame le Maire, Chers collègues, Mon travail m'empêche d'être parmi vous ce soir, je tiens à m'en excuser et remercie mon collègue Matthieu Lebrun d'accepter de lire ce message en mon absence. Le sujet du stationnement en centre-ville est un sujet qui fait débat depuis longtemps à Saint-Lô. Je suis élu à vos côtés Madame le Maire, mais avant cela j'ai été chef d'entreprise et commerçant saint-lois, mais aussi Président des commerçants de la ville. Ce projet, s'il nous a été légué en héritage, est certainement utile pour la ville et son attractivité. Tout le monde en convient il faut embellir et sécuriser cette place. Mais sacrifier autant de stationnement est un non-sens, si on se réfère juste aux précédentes études menées par l'agglo il y a quelques années à peine. A la question : pourquoi ne fréquentez-vous pas le centre-ville ? La réponse la plus fréquemment donnée était « parce que j'ai peur de ne pas pouvoir y stationner ». On nous explique que le centre-ville est un lieu formidable pour se promener et flâner. C'est vrai. Mais moi j'y viens personnellement pour aller à La Poste, à la médiathèque, et surtout y faire des courses chez mes commerçants. Je ne rougis pas de dire publiquement que quand je ne trouve pas de place, je vais ailleurs. Je file faute de temps, à l'heure où tout va vite. Je tourne une fois, deux... Pas de place, je quitte. L'expérience actuelle vécue par les commerçants de la rue du Docteur Leturc est douloureuse. Les travaux que nous nous apprêtons à voter seront douloureux pour les commerçants concernés par ce projet, et bien au-delà de la simple place. C'est à eux et leurs salariés que je pense ce soir. Je ne peux que saluer l'envie de notre équipe municipale de vouloir améliorer le cadre de vie. Mais mon passage éclair à Poitiers ce week-end dernier dans le cadre professionnel conforte mes croyances : no parking no business. Non cette maxime n'est pas has been ou d'une autre époque. Impossible de se garer en centre-ville à Poitiers qui compte 87 000 habitants, en dehors des parkings gros calibres mis à disposition des habitants et des touristes. Résultat : le centre-ville se meurt. Un magasin sur dix est fermé. Saint-Lô est peut-être la ville où il y a trop de voitures mais elle est la ville où ses baux commerciaux n'affichent pas « à louer » ou « à vendre ». Il ne s'agit donc pas que de revoir le nombre de places de stationnement à durées limitées mais de places tout court. Je voterai contre comme mon collègue ce soir, convaincu que nous pourrions trouver des solutions avant de poser des problèmes. Je dis ma fierté d'être fidèle à mon engagement aux côtés des commerçants qui se battent plus encore pour faire revenir les gens en ville depuis l'épidémie. Les habitudes sont difficiles à reprendre. Ce vote n'est pas un vote de défiance à l'encontre de l'équipe dont je fais partie, il est un vote logique quand on sait la mobilisation qu'a été la mienne auparavant. Une suite logique et saine. Mais comment savoir quand on n'est pas commerçant ?*

*M. Matthieu LEBRUN : « Madame Le Maire, Mes chers collègues, Nous allons aujourd'hui voter un changement majeur du centre-ville de Saint-Lô. Au charbon, à l'essence, au gasoil, au GPL, avec des batteries électriques ou même à l'hydrogène ... elles sont équipées d'un volant et de quatre roues. Elles*

*s'appelleront toujours voitures, caisse et bagnoles...et il faudra toujours un endroit pour se stationner ! Petit-fils, fils et commerçants moi-même, je défends depuis plus d'un an par loyauté envers Madame Le Maire et l'ensemble de l'équipe, auprès de mes collègues du centre-ville, l'idée de cette nouvelle place de Gaulle qui va voir disparaître une très grande partie de son stationnement ! C'est effectivement un dilemme pour moi. Entre rester dans les rangs ou trahir plus de 40 ans d'idéaux de commerçants... J'ai donc repensé à cette période Covid où des députés de LREM, les yeux dans les yeux, me disaient : « nous allons voter dans l'hémicycle l'amendement pour les discothèques ! » et une fois le jour venu, ils se rangeaient tous dans le sens de l'ancien ministre de la santé Monsieur Olivier Veran ! Je ne veux pas être comme ça ! Ce n'est pas moi ! Quand j'ai rejoint l'équipe mon idée était d'avoir un commerçant en activité qui représente les autres dans l'équipe municipale. Petit, mes parents ont trop souvent souffert de décisions d'élus municipaux qui n'ont aucune idée de la difficulté d'être à son compte, être un indépendant... Oui indépendant, pour faire très simple, c'est se lever le 1er jour du mois sans savoir ce que nous allons gagner à la fin de celui-ci. Beaucoup de mes collègues commerçants du centre-ville ne gagnent même pas le smic tous les mois avec plus de 50h par semaine. Alors, à l'heure de l'attractivité du centre-ville, je suis vraiment très inquiet du futur de nos commerçants avec une place dilapidée de son stationnement. Effectivement, comme le dit Madame le Maire : « Alors on ne fait rien, on laisse comme ça ? » la réponse est unanimement NON ! La vie est faite de compromis. Il faut que les commerçants et moi-même acceptions que les mœurs changent mais le compromis, enfin « le deal » n'est pas équitable ni pour les commerçants et surtout pas pour tous ces citoyens qui vivent en dehors du centre-ville ! Je pense à toutes ces personnes, 60 000 de l'agglomération en déduisant les presque 20 000 habitants de Saint-Lô qui ont, pour une grande partie, une voiture, une famille avec des enfants, des bébés avec les poussettes qui vont avec ... avoir bien du mal à trouver des places de stationnement en ville ! Mais ne vous inquiétez pas, les hypermarchés et supermarchés avec leur grande galerie commerciale sont bien prêts à les accueillir ! Je ne vous parle évidemment pas d'internet et de ses commerçants digitaux ouvert 7/7 et 24h/24 sur le pied de guerre à recevoir ces consommateurs que nous allons leur offrir sur un plateau. L'attractivité du centre-ville passe en premier par une offre diversifiée de commerçants. Que voulons-nous ? un centre-ville avec des banques et des assurances à l'américaine ? Effectivement, dans ce cas, nous pouvons même passer la rue Maréchal Leclerc piétonne... Moi-même j'ai aidé pour trouver des places supplémentaires en solution de remplacement mais le compte n'y est pas encore ! Alors c'est pour cette raison, aujourd'hui, que je vais voter, et je vais même changer d'avis avec ce que j'ai vu aujourd'hui, contre. Non pas comme un signe de défiance envers Madame le Maire mais pour respecter mes valeurs et celles que mes parents m'ont données. Et je terminerai, je me doutais que vous seriez là les commerçants, j'espère que les autres ne vont pas m'en vouloir, je prends l'exemple de David LECLERC qui est juste ici, qui a mis beaucoup d'argent pour reprendre Planet R qui est le poumon de l'hyper ville, qui a créé une FNAC, des gens courageux et demain on est en train de lui expliquer qu'il n'y aura plus de places pour ses clients. J'espère juste une chose qu'un jour il ne va pas dire « je ferme » et qu'on ne va pas se retrouver avec une Galerie contact n° 2. Je terminerai, parce qu'il y a aussi Virginie qui est absente pour des raisons professionnelles qui nous a envoyé un petit message : « Mesdames Messieurs, mon vote contre ce projet n'est en rien l'expression d'une défiance envers Madame le Maire et notre équipe municipale, avec lesquels nous partageons l'essentiel. Néanmoins, de par mon expérience professionnelle, de mes 20 ans dans l'automobile et de ma délégation auprès des commerçants de Saint-Lô, je ne peux me prononcer en faveur d'un aménagement tel qu'il est présenté à ce jour, entraînant la suppression d'un nombre de places important à mes yeux, ainsi que je l'ai souvent évoqué. »*

*M. Laurent ENGUEHARD : « Comme le précise le préambule de la délibération, on nous demande de nous prononcer sur une modification du projet final adopté ici en décembre 2019. Nos premiers propos sont effectivement de défendre ce projet qui tient à cœur à la précédente équipe, partant d'un constat partagé par une majorité de Saint-Lô : la place de l'hôtel de ville n'est qu'un grand parking moche et sans aucune sécurité de déplacement. Effectivement c'est un constat qui a été mis en exergue dans les*



études. Oui, nous défendons une place hypercentrale qui doit permettre à tous les Saint-Lois, à tous les habitants du Saint-Lois ou à toutes les personnes qui viennent découvrir la ville, de pouvoir profiter d'un cadre de vie convivial et agréable, comme il a pu être mentionné. Même si je resterai modeste en nous comparant à la ville du Havre reconstruite par Perret, nous avons ici un ensemble Halle-Mairie-Beffroi qui est l'héritage de la Reconstruction imaginé par Hilt et Mercier, ensemble pour lequel notre équipe avait œuvré à son inscription au titre des Monuments Historiques—complété par la trace de son passé avec la tour de la Poudrière et l'espace mémoriel de la porte de l'ancienne prison. Dans le projet validé en 2019, nous avons intégré la rue du Belle jusqu'au parvis de Notre-Dame car c'est un espace cohérent de notre hyper centre-ville, l'Enclos ne peut pas être exclu de la réflexion du réaménagement du centre-ville. Vous en avez décidé autrement. Alors effectivement pour libérer la place de Gaulle de ses véhicules, OUI, il est nécessaire de retirer cette cinquantaine de places -chacun pourra apporter ici son propre décompte. En tant qu'élu, c'est le temps du meilleur compromis ! Pour notre part, nous ne pouvons intimer l'ordre aux habitants, aux consommateurs des commerces de proximité, aux usagers qui se rendent dans les services administratifs ou à toutes les personnes qui souhaitent découvrir la ville, de ne pas venir ici car ils ont le défaut d'être en véhicule qu'il soit à essence ou électrique. C'est pour conserver cet atout de se rendre facilement en hyper centre-ville que nous avons fait le choix de créer un stationnement conséquent rue de la Laitière normande avec une soixantaine de places, beaucoup mieux intégrées avec la présence d'aménagements arborés. Dans le projet soumis au vote ce soir, cette option est balayée avec tout juste une quinzaine de place au niveau de la police municipale. C'est bien trop peu, le compte n'y est pas. Ce projet de 2019 avait fait l'objet de nombreux échanges, notamment avec une triple concertation habitants /commerçants (sédentaires ou non) /services administratifs mais aussi d'un comité de pilotage ouvert aux élus des minorités, certains d'entre vous ici en faisiez partie. Vous avez manifestement fait le choix de verrouiller les débats dès votre arrivée. Vous avez fait un aménagement expérimental, je le trouve très bien personnellement, mais les conditions d'évaluation sont pour le moins opaques. Un questionnaire est lancé et c'est nous, membres de différentes minorités, qui avons dû insister en commission pour avoir les plans et visuels de présentation en amont et pour avoir au moins un retour du questionnaire avant d'engager la responsabilité du conseil sur les hypothèses d'aménagement. Nous les découvrons ce soir à partir de 20 h, quelques camemberts affichés à l'écran. Alors, à ce stade, nous avons encore beaucoup trop d'interrogations :

- sur le plan de financement avec le plan d'engagement, en trois ans vous n'avez pas avancé ;
- sur l'absence des options de sécurisation du marché avec des bornes escamotables pour libérer du temps sur les marchés des agents les vendredis et samedis pour instaurer les plans Vigipirate ;
- sur le contenu du lot fontainerie à 350000€ alors que pour un tel budget, ces dispositifs de fontaine sèche risquent d'être consacrés à perte, faute de ne pas pouvoir les faire fonctionner les jours de marché. Le budget annuel de maintenance n'est pas mentionné ici ;
- sur le plan des plantations, en commission et du coup en conseil, on évoque le fait de raser des arbres existants parce qu'il faut faire place nette. C'est un non-sens, je pense toujours au drame de l'abattage de nos chers prunus arrachés dans les années 90. Cela ne m'étonne pas car vous avez été capables de couper le seul arbre devant la mairie, un arbre planté par nos amis jumelés. Nous ne sommes plus à une incohérence près ;
- sur l'aménagement d'une aire de parkour sur l'esplanade, je l'ai évoqué en commission, qui pour moi ne rentre pas dans le cadre patrimonial de cet espace ;
- enfin le calendrier proposé qui me laisse assez perplexe, certes sans doute tenable sur l'angle Leturc-Neufbourg mais sans marge de manœuvre pour le chantier de Gaulle.

Aussi, à la question « Approuvez-vous le projet 2019 ? », avec trois ans de retard, notre groupe Les Saint-Lois au cœur de l'action aurait voté pour. À la question « Approuvez-vous le projet de proposition d'aménager la rue piétonne » ? Nous aurions pu approuver cette modification pour ne pas pénaliser le projet. Mais aujourd'hui à la question « Approuvez-vous ce projet » qui me paraît complètement déséquilibré, je me répète avec toute la suppression de stationnement rue de la laitière normande, qui

va apporter une contestation sans doute légitime de nos commerçants et de nos saint-lois issus de notre agglomération qui se déplacent en centre-ville, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie de votre attention et vous remercie maintenant de porter attention aux personnes présentes ce soir dans l'assistance, car s'ils jouent en ce moment leur chiffre d'affaires de l'année, ils joueront prochainement tout simplement leur survie ! »

Mme Emmanuelle LEJEUNE : « je vais vous donner des précisions sur les participations des partenaires qui sont dans ce projet. Nous sollicitons un soutien de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, ce qu'on appelle la DSIL pour 1 million d'euros, de la Région Normandie pour un montant de 847 478 €, et une participation de 500 000 € de Saint-Lô agglomération dans le cadre du contrat agglomération/commune, soit une aide totale estimée aujourd'hui 2 347 478 euros. »

M. Medhi MESSEHIQ : « Bonsoir à tous. Je rappelle qui je suis pour ceux qui ne me connaissent pas. Medhi MESSIHIQ, de la majorité. Je prends la parole pour expliquer le fait que je vais rejoindre mes collègues élus qui ont décidé de voter contre. Juste je souhaite expliquer mon geste afin qu'il ne soit surtout pas détourné dans les journaux, par des personnes qui auraient tout intérêt à créer une forme de zizanie au sein de notre équipe. Il ne s'agit pas non plus d'une défiance envers notre équipe, Madame le maire ou qui que ce soit parmi nos collègues. Je me suis engagé aux côtés de cette équipe depuis plus de 3 ans. Depuis tout ce temps j'ai appris à connaître cette ville dont je ne suis pas natif, et ses habitants. Aujourd'hui, je pense sincèrement que les conditions ne sont pas réunies pour adopter un projet de façon sereine de réaménagement du centre-ville. Ce qui ne signifie pas que je sois contre réaménager le centre-ville. Pour être très honnête avec vous, et pardonnez-moi Saint-Lois de naissance, cette place est moche. Clairement, nous avons besoin d'une forme de sérénité pour adopter des projets comme ceux-là, d'envergure qui impacte pour de très longues années. Et juste pour finir et je m'adresse également aux personnes qui sont là et notamment les commerçants qui sont dans le public. Depuis plus de 3 ans j'ai découvert ce qu'est être élu d'une ville, je ne vous cache pas que c'est difficile. Être élu, c'est être très sollicité pour différentes demandes qui sont suivies par les services qui font parfaitement bien leur travail. Je voudrais rendre hommage pour ça très humblement aux élus de l'opposition, aujourd'hui je fais amende honorable par rapport à cette pression, par rapport à cette envie de bien faire pour les habitants. Par conséquent, la seule chose que je demanderais aux personnes qui sont venues c'est d'entendre également ceci : rien n'est pas parfait, rien n'est facile. Mettons-nous tous ensemble pour trouver une solution et encore une fois je ne cherche à défier personne. Merci. »

M. Jacques MARQUET : « je souhaiterais revenir sur deux des trois objectifs principaux de l'Action cœur de ville. Elle a pour objet de stimuler l'économie en premier lieu, et l'amélioration la qualité de vie. L'avenir nous dira si vous atteindrez ou pas ces objectifs. S'agissant des commerçants, je crois que leur avis est très important, ils ont tout même subi un choc frontal, le choc sanitaire et ils en subissent un deuxième avec les problèmes de pouvoir d'achat et de crise de l'énergie. Je crois qu'il faut considérer que leur activité va être impactée, je crois qu'il faut apprendre à les écouter et surtout les entendre. Vous avez beaucoup parlé de concertation, de consultation, je pense que vous vous êtes plutôt limitée à les écouter. Je crois pour conclure que c'est un peu le comment qui fait le combien. Je pense que sur le comment vous avez des améliorations à rechercher en revoyant le cadre de la gouvernance, avec le citoyen si vous voulez aboutir à une acceptabilité sociale pour conduire ce type de projet. »

Mme Emmanuelle LEJEUNE : « vous imaginez bien que cette opération ne sera pas menée sans la mise en place d'une commission si besoin était évidemment. Aujourd'hui je vois une urgence : Saint-Lô ne peut plus se permettre de rester dans un statu quo en termes d'attractivité et de cadre de vie. Alors effectivement, j'entends, j'écoute les commerçants, j'ai la chance de faire mes courses dans plusieurs commerces à Saint-Lô, j'entends les habitants. Nous sommes en transition. La solution du statu quo, on peut l'adopter. Nous devons écouter ce que nous disent les gens, écouter, entendre toutes les

*générations. Certains nous disent que si rien ne change ils quitteront Saint-Lô. Je pense aux familles qui aspirent à circuler en toute sécurité. Il n'est pas question d'opposer les usages. Cela ne m'intéresse pas. L'objectif majeur est d'harmoniser tous les usages pour que notre ville sorte du statu quo. Alors pour SAINT-LO, pour les Saint-Lois, pour les habitants du territoire, je vous propose de passer au vote. »*

—

Jacky RIHOUEY, Jacques MARQUET et Dominique JOUIN sortent de la salle et ne participent donc pas au vote.

Le conseil Municipal après avoir délibéré, adopte à la majorité par 18 voix , 10 voix contre (Monsieur Mathieu JOHANN-LEPRESLE, Madame Virginie ROBERT-COQUENLORGE, Monsieur Mehdi MESSEHIQ, Monsieur Matthieu LEBRUN, Monsieur Gilles PERROTTE, Madame Djihia KACED, Madame Anita AUBERT, Monsieur François BRIÈRE, Monsieur Laurent ENGUEHARD, Monsieur Valentin GOETHALS.) , 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jacky RIHOUEY, Monsieur Jacques MARQUET, Madame Dominique JOUIN.) , 2 abstentions (Madame Virginie MÉTRAL, Madame Stéphanie CANTREL.) :

- L'approbation du programme de cette opération,
- L'approbation de son coût estimatif,
- L'autorisation donnée à Madame le Maire de signer les marchés et tout document afférent.





# Attractivité du centre-ville

Conseil Municipal

Mardi 29 novembre 2022 - Hôtel de Ville



# Saint-Lô, une ville attractive



Habitat



Attractivité  
commerciale



Equipements



Cadre de vie



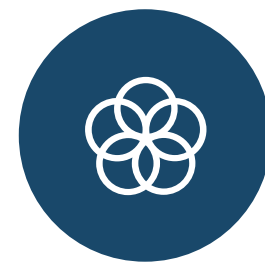
Mobilités



Animation



Tourisme



Créer un espace  
fédérateur en  
cœur de ville

# Objectifs

1

**AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**

2

**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU COEUR DE VILLE**

3

**SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS**

4

**CRÉER DES ESPACES DE CONVIVIALITÉ ET DE REPOS**

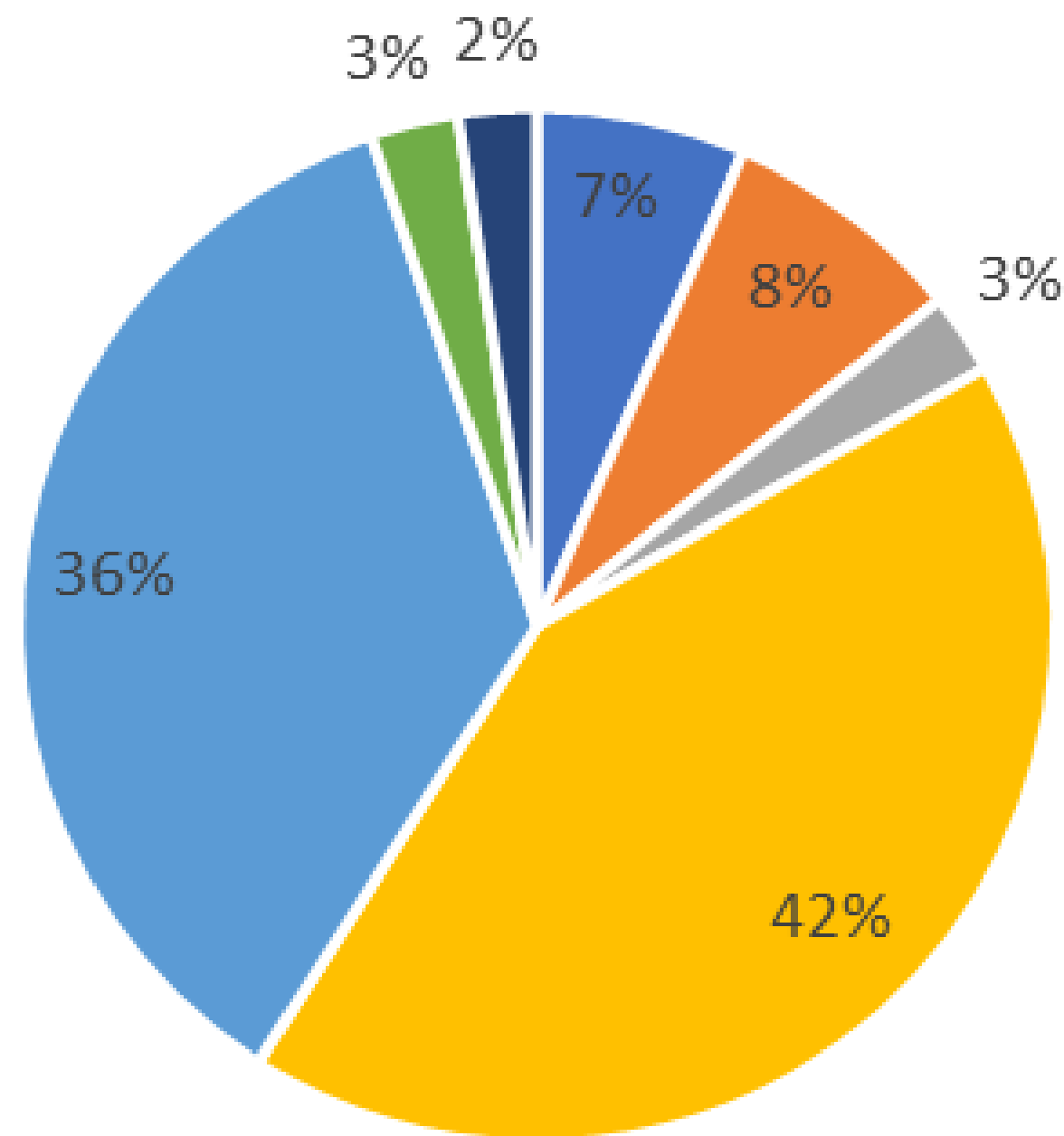
5

**PRENDRE EN COMPTE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DU PROJET**



# **Résultats du questionnaire**

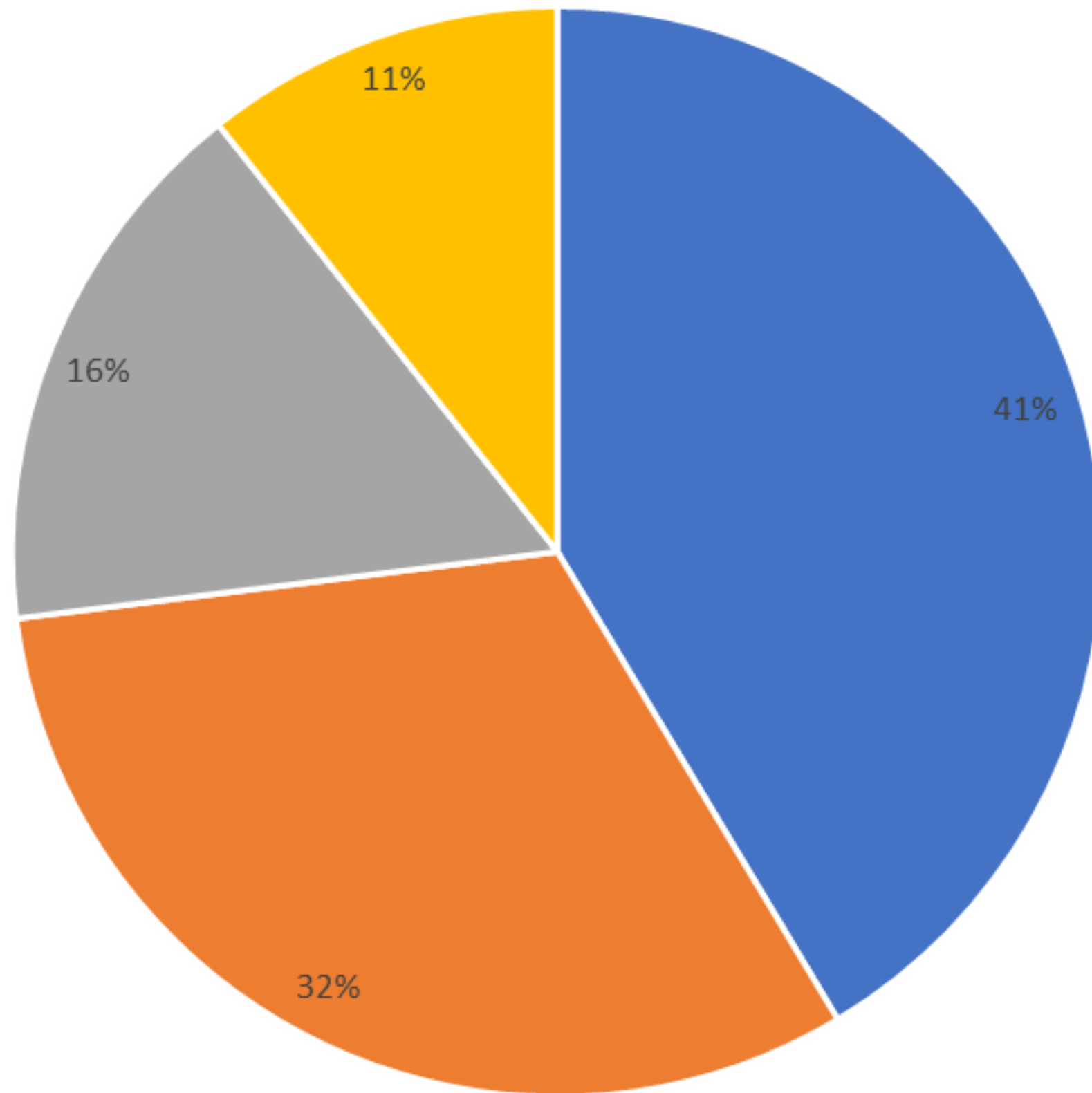
Vous fréquentez la place Général de Gaulle car :



- Vous habitez dans cette zone
- Vous travaillez dans cette zone
- Vous êtes commerçant dans cette zone
- Vous venez consommer dans cette zone
- Vous utilisez cette zone comme lieu de passage
- Vous ne la fréquentez pas
- Autre

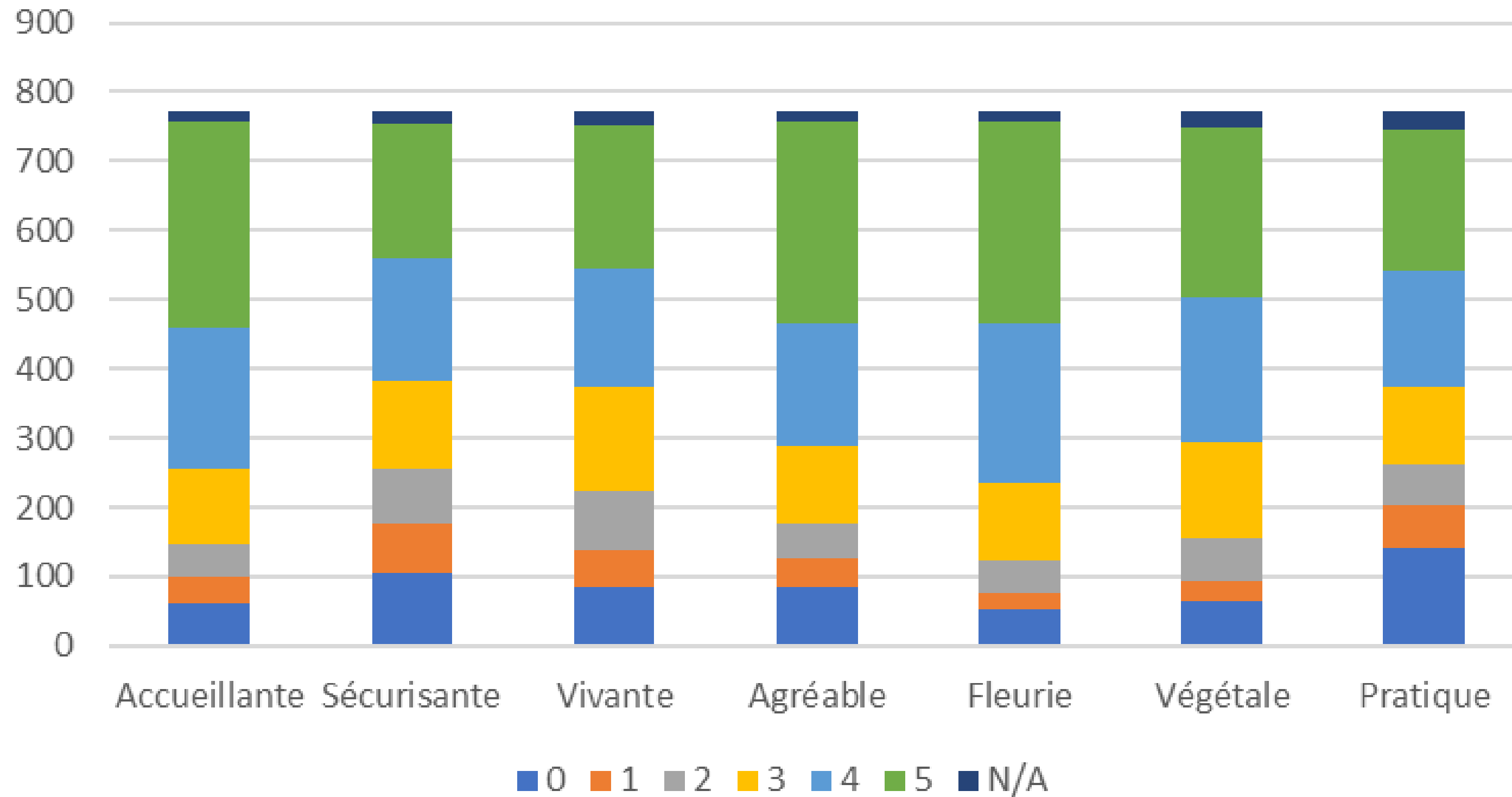


Vous trouvez cette expérimentation :

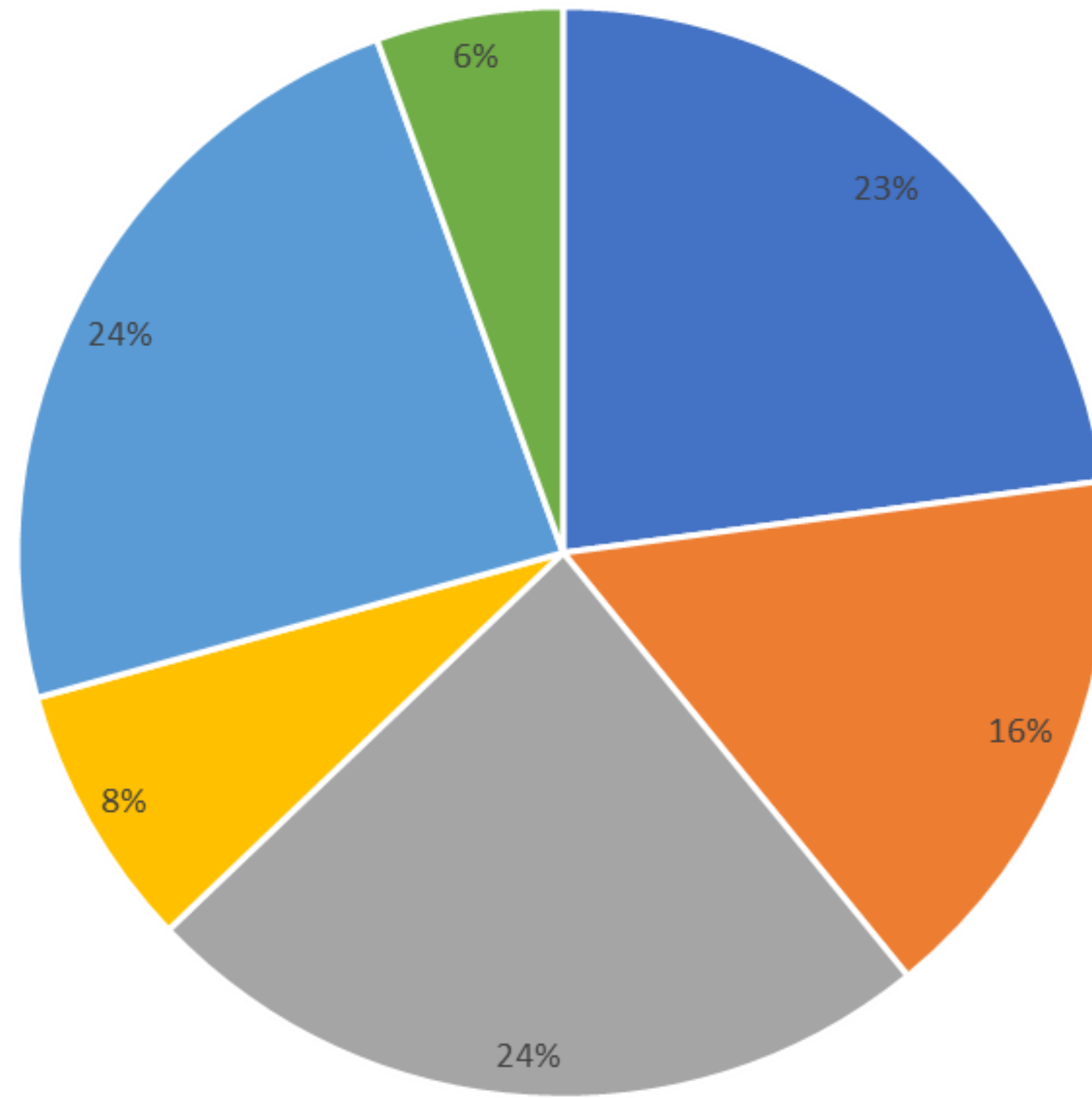


- Réussie
- Plutôt réussie
- Pas vraiment réussie
- Pas du tout réussie

Sur une échelle de 0 à 5, vous trouvez cette expérimentation :

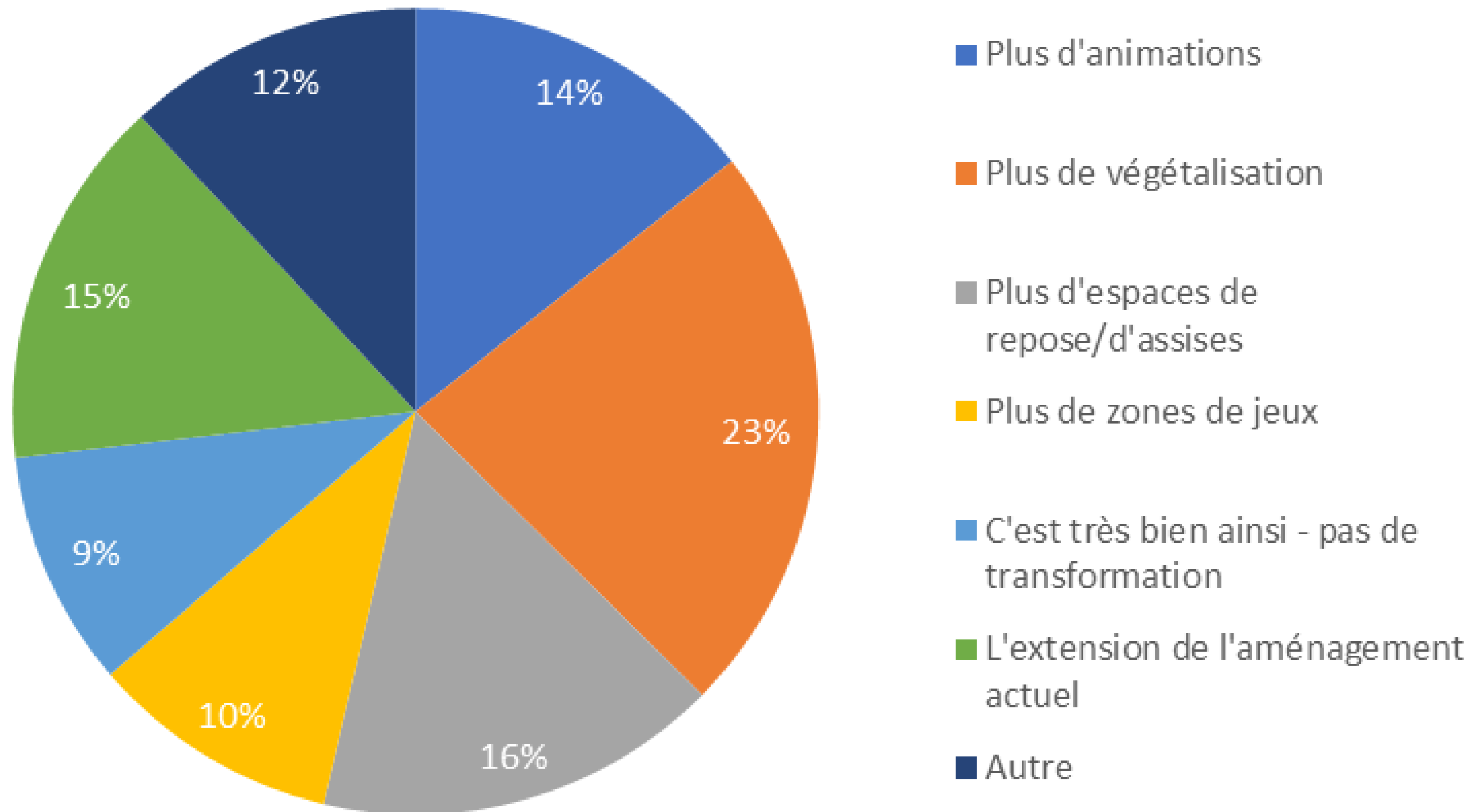


## Quels sont les principaux atouts de cet aménagement ?



- Bien-être / cadre de vie
- Piétonnisation
- Lieu de détente
- Jeux pour enfants
- Aspect paysager
- Autre

## Que souhaiteriez-vous voir sur la Place Général de Gaulle ?



## Quels sont les principaux axes d'amélioration ?

- Plus de végétalisation - 13 %
- Réaliser un espace plus grand - 8 %
- Positionner cet aménagement ailleurs - 6 %
- Maintenir les places de stationnement - 6 %
- Plus d'aménagements destinés aux enfants (jeux, mobiliers, etc.) - 5 %
- Sécuriser davantage cet espace, notamment pour les enfants, personnes âgées, piétons, etc. - 5%
- Mettre en place plus d'animations, évènements culturels, activités, etc. - 4 %
- Pérenniser cet espace - 4 %

# **Vues perspectives**



# Rue du Neufbourg et rue Docteur Leturc





# Place Général de Gaulle





# Place Général de Gaulle





# Place Général de Gaulle





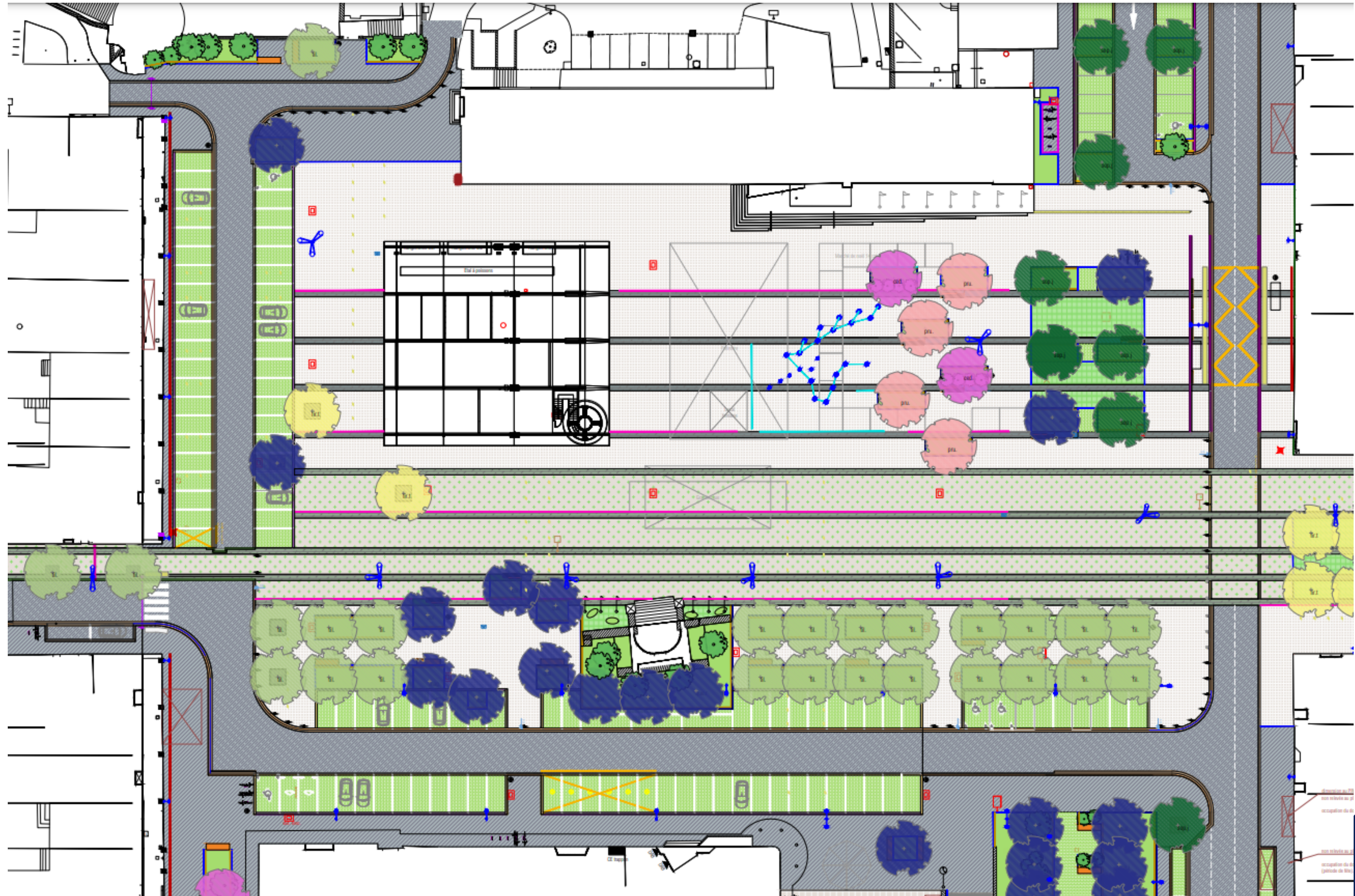
# Plans par secteur

# Rue du Neubourg - Rue Docteur Leturc



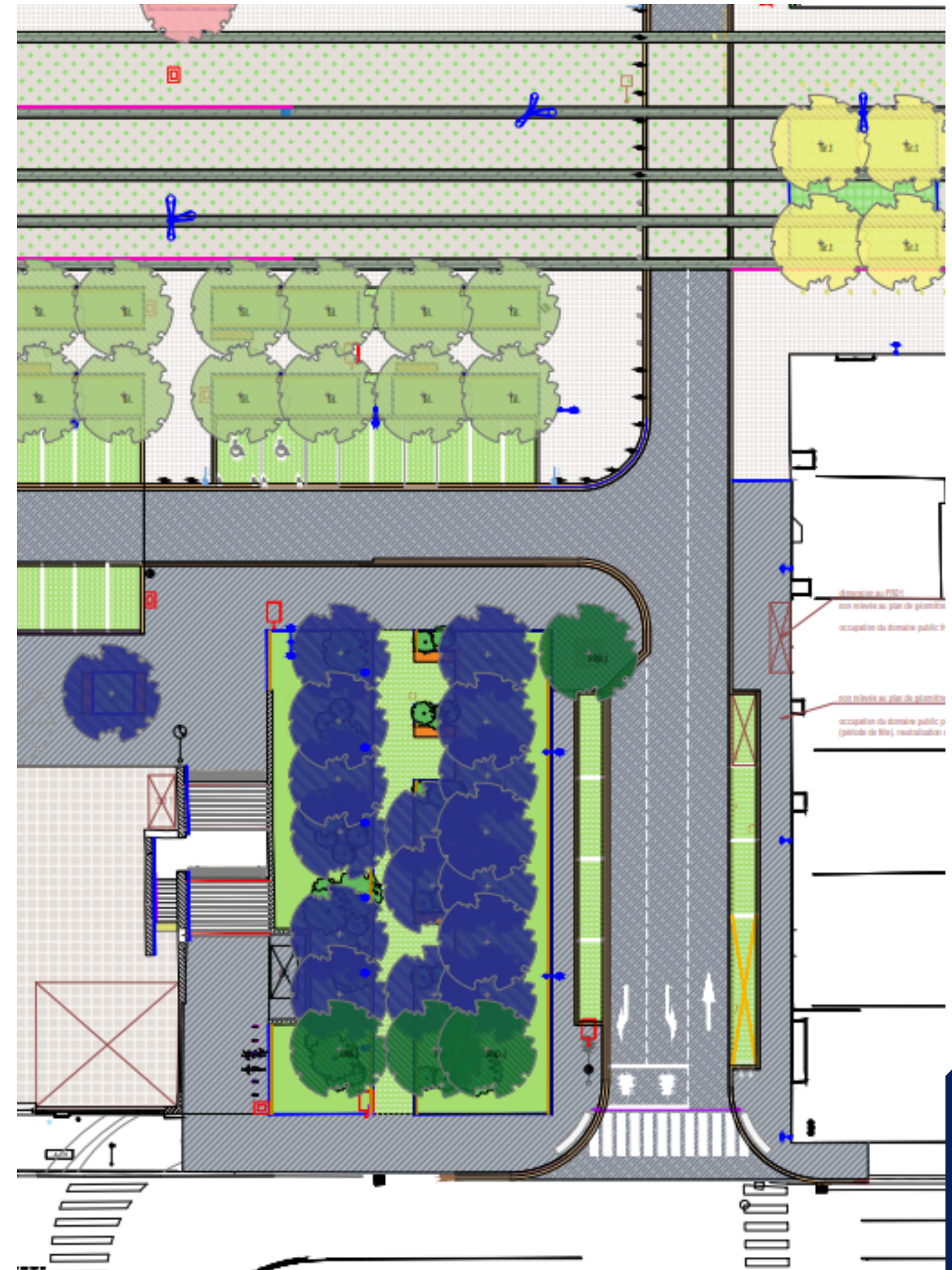


# Place Général de Gaulle





# Rue de la Laitière Normande





# Budget prévisionnel

Les travaux sont estimés à **6 250 566 € HT**, répartis de la manière suivante :

- Lot VRD : 4 883 081€
- Lot Eclairage : 767 417 €
- Lot Fontainerie 358 328 €
- Lot Plantations 241 741 €

Ce projet comprend la participation des partenaires suivants :

- Etat - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 1 000 000 €
- Région Normandie : 847 478 €
- Saint-Lô Agglo : 500 000 €

soit une aide totale estimée à **2 347 478 €**





# Merci pour votre attention !

Mardi 29 novembre 2022 - Hôtel de Ville



**Rapporteur - J. LETESSIER**

**CM.2022-11-29-002 - Décision modificative N°2 du Budget général**

Le Conseil Municipal,

Vu, le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L1612-11,

Vu, l'instruction budgétaire M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires du budget général afin d'ajuster les charges financières, suite à l'augmentation du Livret A au 01<sup>er</sup> août 2022. L'augmentation de ces charges est compensée par des recettes de fonctionnement supplémentaires.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
				Budget total (BP +BS+DM1)	Propositions nouvelles	Vote	Total BP+BS+DM1
66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	310 000 €	6 500 €	6 500 €	316 500 €
		66112	Intérêts courus non échus (ICNE)	-8 000 €	13 500,00 €	13 500 €	5 500 €
		6688	Autres charges financières	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €
					<b>304 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement</b>				<b>304 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>324 000 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>							
74	Dotations et participations	74718	Autres participations Etat	100 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
77	Produits exceptionnels	775	Produit des cessions d'immobilisations	600,00 €	-600,00 €	-600,00 €	0,00 €
		7788	Produits exceptionnels divers	865,00 €	600,00 €	600,00 €	1 465,00 €
				<b>1 465,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 465,00 €</b>
<b>Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement</b>				<b>100 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>

Le conseil Municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

La décision modificative n°2 du budget général de la ville de Saint-Lô, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement : **20 000€**
- Section d'investissement : **0€ (pas de modification budgétaire)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
Adopte à l'unanimité

**CM.2022-11-29-003 - Décision modificative n°1 du Budget annexe Pôle médical**

Le Conseil Municipal,

Vu, le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L1612-11,

Vu, l'instruction budgétaire M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires du budget général afin d'ajuster, entre autres, les charges financières liées à l'augmentation du Livret A au 01<sup>er</sup> août 2022. Ces charges supplémentaires sont compensées par la réduction de certains postes de dépenses (taxes foncières, créances éteintes, dépenses imprévues).

<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
				Budget total (BP +BS+DM1)	Propositions nouvelles	Vote	Total BP+BS+DM1
<b>011</b>	Charges à caractère général	614	Charges locatives et de copropriété	19 500 €	100 €	100 €	19 600 €
		615221	Bâtiments publics	0 €	100 €	100 €	100 €
		6161	Multirisques	500 €	211 €	211 €	711 €
		6226	Honoraires	4 000 €	2 367 €	2 367 €	6 367 €
		63512	Taxes foncières	6 000 €	-635 €	-635 €	5 365 €
				<b>30 000 €</b>	<b>2 143 €</b>	<b>2 143 €</b>	<b>32 143 €</b>
65	Autres charges de gestion courante	6541	créances admises en non-valeur	500 €	-500,00 €	-500,00 €	0 €
66	Charges financières	66112	Intérêts courus non échus (ICNE)	-90 €	883,00 €	883 €	793 €
022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	2 690,00 €	-2 526,00 €	-2 526,00 €	164 €
<b>Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement</b>				<b>33 100 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>33 100 €</b>

Le conseil Municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

La décision modificative n°1 du budget annexe Pôle médical de la ville de Saint-Lô, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement : 0€
- Section d'investissement : 0€

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
Adopte à l'unanimité



## QUESTIONS DIVERSES

1 - M. Jacky RIHOUEY revient sur la proposition de délibération pour une pétition d'initiative citoyenne je n'ai pas eu de réponse.

Mme Emmanuelle LEJEUNE indique que cette proposition sera examinée dans le cadre des travaux du comité de pilotage participation citoyenne.

2 – M. Jacky RIHOUEY interroge sur les délégations des nouveaux élus qui ont récemment intégré le conseil municipal.

Mme Emmanuelle LEJEUNE informe que la définition du périmètre de certaines délégations est en cours.

3 - M. Valentin GOETHALS réitère sa demande de présentation du projet résidentiel route de Tessy par l'investisseur.

Mme Emmanuelle LEJEUNE précise qu'il sera demandé au porteur du projet de venir le présenter comme prévu avec lui.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 h 50.

Le secrétaire de séance,



Nicolas BONABE de ROUGE

Le maire,



Emmanuelle LEJEUNE